

CONCOURS D'IDÉES "PREVENTION APP" POUR LE DÉVELOPPEMENT D'APPS DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

CONDITIONS DU CONCOURS

1 Objet du concours

Le concours d'idées PREVENTION APP pour le développement d'Apps de prévention des addictions et de réduction des risques vise à promouvoir la prévention de la toxicomanie et d'autres addictions chez les jeunes.

Premièrement, par la réflexion générale sur ces comportements par les concurrents et, deuxièmement, par le développement d'idées et de projets d'applications mobiles dont le thème est la promotion de saines habitudes de vie et la prévention des comportements de dépendance.

La réflexion et la préparation du projet nécessitent d'une approche pluridisciplinaire qui prend en compte les aspects sanitaires, social, éducatif, informatique... La dernière approche de ce concours est le développement des idées gagnantes, soit par les équipes qui les posent ou par des tiers (s'ils ne comptent pas avec la capacité technique et en tenant compte du droit d'être nommés comme auteurs).

2 Zone géographique

Il s'agit d'un concours transfrontalier, menée dans le cadre d'un projet européen, associant des entités françaises et espagnoles.

3 Exigences pour concourir

La participation à ce concours peut être individuelle ou par équipes. Pour participer, le participant ou au moins un des membres de l'équipe doit remplir les conditions suivantes :

- Être résident ou être né en Espagne ou en France.
- Avoir entre 18 et 30 ans.

4 Travaux

- Des projets seront présentés pour le développement d'une App destinée aux jeunes et liée à la prévention des addictions.
- Des idées originales ou essentiellement originales (par exemple, pour développer une idée déjà soulevée par certains de l'équipe, ou toute idée qui n'est pas soumise à des droits de tiers) et

avec une explication détaillée, autant que possible, avec une feuille de synthèse pour compléter de forme obligatoire. *Voir en Annexe le Fichier de Résumé.*

- Les personnes et les équipes participants sont responsables d'assurer qu'aucune réclamation ne peut être faite pour violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, en supposant être responsable des conséquences éventuelles d'une telle non-conformité.
- Les personnes et les équipes participants qui ont soumis les idées gagnantes peuvent opter pour son développement et sa mise en œuvre ou, s'ils n'ont pas la capacité technique, les transférer au gouvernement d'Aragon. Le bénéficiaire a le droit de développer, de distribuer et de créer des œuvres dérivées tant qu'il reconnaît spécifiquement qu'il en est l'auteur.
- Dans le cas où l'idée ou les idées gagnantes, pour des raisons indépendantes de l'équipe du candidat ou des organisateurs, n'ont pas commencé leur développement dans les trois ans suivant la fin du Concours, les candidats récupéreront tous les droits.
- Chaque équipe ou participant peut présenter un maximum de 2 projets / idées.

5 Exigences thématiques et typologiques

- Le projet de l'App doit être lié à la prévention de la toxicomanie ou du type de comportements de dépendance, ainsi qu'à la réduction des risques lorsqu'il y a déjà une consommation.
- L'approche doit être positive et entre égaux (messages "sains", "responsables", "informés" ...) et doit encourager la réflexion.
- Avant la rédaction de ces bases, nous avons réalisé un questionnaire destiné à la population jeune. Ensuite nous exposons quelques **conclusions importantes**:
 - Près de 90% utilisent les Réseaux sociaux (RRSS); les plus utilisés sont WhatsApp, YouTube et Instagram; il existe certaines différences d'utilisation et de préférences entre les genres, par exemple sur Pinterest ou dans les interactions sociales; près de 50% utiliseraient une application de santé pour "trouver des informations sur les substances et leurs effets" ou "préparer et résoudre les doutes", et environ 25% pour "me soutenir dans le changement d'habitudes ou de routines" et "le contrôle d'activités ou de mesures prises en relation avec les dépendances "; la typologie de contenu qu'ils aiment le plus est correcte: vidéos (59,2%), images (55%), humour (52,2%), jeux (52%)...; Ils considèrent que les App résultantes de ce concours doivent être amusantes, avec un bon design, interactives, faciles à utiliser, éducatives...
- Veuillez consulter :
 - Le "[Rapport sur les résultats du questionnaire avant le concours d'idées Prévention-OH App](#)", auquel plus de 350 jeunes ont répondu, soulignant certaines de leurs préférences et utilisations des TIC.
 - Notre "[Guide du Concours d'idées Prévention-OH App](#)" pour connaître quelques concepts de base sur les drogues, les dépendances et nos critères d'évaluation.

6 Participation au concours:

Pour la participation au concours, l'Annexe Fichier Résumé serait envoyé complété via ce formulaire <http://encuestas.aragon.es/index.php/146664?newtest=Y> , le projet d'App développé dans le document attaché et les Informations personnelles du concurrent ou du représentant de l'équipe (qui doivent satisfaire aux exigences du âge, etc.) par courrier électronique à l'adresse adicciones@aragon.es

Informations personnelles:

- Prénom et nom
- DNI / CNI / NIE
- Date de naissance
- Adresse postale
- Téléphone portable
- E-mail
- Utilisateur / profil sur Facebook, Twitter ou Instagram (non obligatoire)
- Dans le cas des équipes, en plus, le nombre des membres, leurs noms et leurs âges seront indiqués.

7 Terme d'admission

Le concours débutera le 20 mai 2019 et les **travaux peuvent être soumis jusqu'au 23 Septembre, 2019, lundi à 14:00 h.**

8 Jury

Le Jury, nommé par la Direction Générale de la Santé Publique du Département de la Santé et l'Université de Saragosse, sera composé d'experts en TIC et de techniciens en promotion de la santé. Ce jury sera composé par :

- Le Directeur Général de la Santé Publique et le Vice-recteur TIC qui présideront
- Professionnels de Projet EFA199/16 Prevention-OH

Le Jury peut exclure les œuvres avec contenu obscène, violent, sexiste, raciste ou portant atteinte aux droits des individus.

La décision du Jury sera irrévocable et un ou plusieurs des prix peuvent être déclarés nuls si on considère qu'aucune des œuvres soumises ne présente le mérite suffisant.

9 Prix

- **2 Prix du Jury, dotés de 1.000 euros**, qui seront payés par chèque cadeau au candidat ou au représentant de l'équipe.
- **1 Prix de Participation, doté de 250 euros** qui sera payé par chèque cadeau au candidat ou au représentant de l'équipe.

Le Prix de Participation sera tiré au sort parmi les gens et les participants qui n'ont pas gagné de prix.

10 Procédure

L'organe compétent pour l'instruction de la procédure sera la Direction Générale de la Santé Publique. La résolution de l'attribution des prix est déléguée au Directeur Général de la Santé Publique basé sur le compte rendu d'évaluation des membres du jury.

Le jeudi **3 octobre**, à **Saragosse**, il y aura une journée de présentation publique et au jury d'une sélection de propositions, ainsi que la remise des prix.

La communication aux personnes ou les équipes sélectionnées de la date, l'heure et le lieu des prix sera faite par téléphone et/ou par mail.

Les Bases de participation et les nouvelles relatives au concours seront publiées sur le site www.aragon.es/saludpublica - www.aragon.es

11 Organisation et financement du concours

Les organisateurs de ce concours sont la Direction Générale de la Santé Publique du Gouvernement d'Aragon, l'Université de Saragosse, le Gouvernement de La Rioja, l'Association ANPAA et l'Association BIZIA.

Cette initiative est dedans le projet PREVENTION_OH EFA199/16. Le projet a été cofinancé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg VA Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif de la POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. Son soutien est axé sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières au moyen de stratégies communes en faveur du développement territorial durable.

12 Acceptation des bases

La participation à ce concours implique l'acceptation de chacune de ses bases, de sorte que leur défaillance totale ou partielle entraîne leur disqualification automatique.

13 Politique de confidentialité et protection des données

La Direction Générale de Santé Publique du Département de la Santé du Gouvernement d'Aragon, en tant que responsable du traitement, vous informe que vos informations personnelles seront traitées afin de gérer, de surveiller et de contrôler la participation au Concours d'idées Prevention App, et pour la diffusion des activités liées au Projet Européen Prevention_OH EFA199/16 qui le promeut. La légalité du traitement de vos données personnelles est l'accomplissement des obligations légales (article 6.1.c RGPD) ainsi que l'exercice des pouvoirs publics (article 6.1.e RGPD). L'information personnelle sera communiquée exclusivement à d'autres organes et entités de l'Administration européenne, régionale ou nationale, chaque fois que cela sera nécessaire pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus et s'il existe une réglementation légale qui les protège. Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que de limitation et d'opposition à votre traitement, à l'adresse électronique suivante: dgsp@aragon.es / adicciones@aragon.es . Vous pouvez consulter des informations supplémentaires et détaillées sur cette activité de traitement sur le blog du concours.



Interreg
POCTEFA



Proyecto EFA199/16 Prevention_OH Partenariado:

Colabora:



Universidad
Zaragoza



Gobierno
de La Rioja



GOBIERNO
DE ARAGON